

**Formulaire de demande d'aide financière
Programme « EnVERTdissement »
Pour l'achat d'arbres**

Coordonnées du demandeur (propriétaire)

M. Mme Prénom : _____ Nom : _____

Adresse de correspondance : _____

Adresse de la plantation de l'arbre : Même adresse que celle de correspondance

Autre adresse _____ Saint-Esprit, Québec J0K 2L0

Numéro de téléphone : De jour : _____ De soir : _____

Courriel : _____

Type de demande et documents à joindre

Je désire obtenir une aide financière provenant du programme pour le(s) volet(s) suivant(s) :

RÉSIDENTIEL :

Remise de 100% de la valeur de l'arbre, jusqu'à concurrence de 200\$ / arbre. Un maximum de 3 arbres par propriété pour toute la durée du programme.

Veuillez indiquer le nombre d'arbres visés par la demande (1, 2 ou 3) : _____

Pour chaque arbre, veuillez préciser l'essence et l'emplacement de la plantation :

1^{er} arbre : _____

2^e arbre : _____

3^e arbre : _____

COMMERCIAL OU INDUSTRIEL :

Remise de 50% de la valeur de l'arbre, jusqu'à concurrence de 100\$ / arbre. Maximum de 5 arbres par propriété pour toute la durée du programme.

Veuillez indiquer le nombre d'arbres visés par la demande (1-5) : _____

Pour chaque arbre, veuillez préciser l'essence et l'emplacement de la plantation :

1^{er} arbre : _____

2^e arbre : _____

3^e arbre : _____

4^e arbre : _____

5^e arbre : _____

**Formulaire de demande d'aide financière
Programme « EnVERTdissement »
Pour l'achat d'arbres**

INSTITUTIONNEL :

Remise de 100% de la valeur de l'arbre, jusqu'à concurrence de 200\$ / arbre. Un maximum de 5 arbres par propriété pour toute la durée du programme.

Veuillez indiquer le nombre d'arbres visés par la demande (1-5) : _____

Pour chaque arbre, veuillez préciser l'essence et l'emplacement de la plantation :

1^{er} arbre : _____

2^e arbre : _____

3^e arbre : _____

4^e arbre : _____

5^e arbre : _____

REBOISEMENT :

Sous réserve de disponibilités, la Municipalité peut fournir gratuitement des pousses d'arbres en vue d'un reboisement en bandes riveraines exclusivement.

Nombre de pousses souhaitées : _____

Essence (sans garantie, selon disponibilité) : _____

Conditions d'admissibilité

L'immeuble à l'égard duquel le propriétaire fait une demande doit être situé sur le territoire de la Municipalité.

* On entend par « Arbre » : Tout conifère d'une hauteur minimale de 120 centimètres planté ou arbre feuillu d'au moins 35 millimètres de diamètre (mesuré à 25 centimètres du sol) et d'au moins 2 mètres d'hauteur planté. Celui-ci doit être compris dans la liste des essences admissibles tel qu'indiqué dans l'Annexe A ou préalablement autorisé par la municipalité.

La localisation de l'arbre sur le terrain doit respecter les conditions suivantes :

- a) L'arbre doit être situé à au moins 3.5 mètres de distance des lignes électriques;
- b) Sur tout coin de rue, l'arbre ne peut être situé dans le triangle de visibilité de 3 mètres sur 3 mètres;
- c) L'arbre doit être situé à au moins deux 2 mètres d'une borne-fontaine, d'un lampadaire ou de l'entrée de service;
- d) L'arbre doit être situé à au moins 3 mètres du bâtiment principal;
- e) L'arbre ne doit pas être planté dans l'emprise de la Municipalité ou du ministère des Transports à moins d'une autorisation écrite;
- f) La plantation en cours avant doit se faire à au moins un (1) mètre de distance de la ligne mitoyenne avec l'emprise publique;
- g) Tous les saules, peupliers et érables argentés doivent être plantés à une distance minimale de 30 mètres des fondations, d'infrastructures civiles et de 10 mètres de tout champ d'épuration ou de fosse septique;

Formulaire de demande d'aide financière

Programme « EnVERTdissement »

Pour l'achat d'arbres

Vous devez fournir (pour tous les volets, sauf reboisement) :

- Copie d'une preuve de propriété sur le territoire (acte notarié, compte de taxes municipales ou scolaires)
- Facture démontrant l'achat de ou des arbres
- 2 photographies pour chaque arbre planté (joindre un croquis au besoin)

Faire parvenir le formulaire complété et signé, ainsi que les documents nécessaires à votre demande à l'adresse suivante : Municipalité de Saint-Esprit, 81 rue Saint-Isidore, Saint-Esprit, Québec, J0K 2L0.

Les documents doivent nous être acheminés au plus tard le 1^{er} décembre de l'année courante suivant l'achat de ou des arbre(s). Si la demande est jugée complète et conforme, la remise sera versée dans les 60 jours suivant la réception du formulaire de la demande. Pour le volet reboisement, la demande doit être faite avant le 28 février de chaque année.

En signant ce formulaire :

- J'atteste être le propriétaire de l'immeuble pour lequel une ou des plantations a ou ont été effectuée(s).
- Je m'engage à fournir les soins nécessaires à la croissance et la survie de l'arbre pour les dix années qui suivent la plantation, sans quoi une pénalité pourrait être imposée au demandeur, le tout conformément au règlement 711-2023, et je m'engage à informer les propriétaires subséquents de cette obligation.
- Je déclare que les renseignements contenus dans le présent formulaire sont véridiques. Je suis informé que toute fausse déclaration pourrait entraîner des recours judiciaires de la part de la municipalité de Saint-Esprit, et que cette dernière se réserve le droit de procéder à toutes les vérifications pertinentes au respect du règlement 711-2023.

Signé à : _____

En date du : _____

Signature du demandeur : _____

Réservé à la municipalité	Matricule : _____
<input type="checkbox"/> Volet résidentiel	<input type="checkbox"/> Volet commercial ou industriel
<input type="checkbox"/> Volet institutionnel	<input type="checkbox"/> Reboisement bandes riveraines
Montant accordé par la municipalité : _____ \$	

Formulaire de demande d'aide financière
Programme « EnVERTdissement »
Pour l'achat d'arbres

ANNEXE « A »

FEUILLUS À GRAND DÉPLOIEMENT	
Nom latin	Nom français
<i>Acer freemanii</i>	Érable freemanii
<i>Acer nigrum</i>	Érable noir
<i>Acer saccharinum</i> *	Érable argenté
<i>Acer saccharum</i>	Érable à sucre
<i>Aesculus x carnea</i> « Fort McNair »	Marronnier fort Macnair
<i>Aesculus hippocastunum</i>	Marronnier d'Inde
<i>Aesculus glabra</i>	Marronnier d'Ohio
<i>Beluta alleghaniensis</i>	Bouleau jaune
<i>Betula nigra</i> « Heritage »	Bouleau noir « Heritage »
<i>Carya cordiformis</i>	Caryer cordiforme
<i>Carya glabra</i>	Caryer glabre
<i>Carya illinoiensis</i>	Caryer de l'Illinois
<i>Carya laciniosa</i>	Caryer lacinié
<i>Carya ovata</i>	Caryer ovale
<i>Catalpa speciosa</i>	Catalpa à feuilles cordées
<i>Celtis occidentalis</i>	Micocoulier occidental
<i>Ginko biloba</i>	Arbre aux quarante écus
<i>Gleditsia triacanthos</i>	Févier inerme
<i>Gymnocladus dioicus</i>	Chicot du Canada
<i>Juglans ailantifolia</i>	Noyer du Japon
<i>Juglans nigra</i>	Noyer noir
<i>Liriodendron tulipifera</i>	Tulipier de Virginie
<i>Maackia amurens</i>	Maackia de l'amour
<i>Ostrya virginiana</i>	Ostrier de Virginie
<i>Phellodendron amurense</i>	Arbre liège de l'amour
<i>Populus deltoïdes</i> *	
<i>Populus grandidentata</i> *	
<i>Quercus alba</i>	Chêne blanc
<i>Quercus bicolor</i>	Chêne bicolor
<i>Quercus coccinea</i>	Chêne écarlate
<i>Quercus macrocarpa</i>	Chêne à gros fruits
<i>Quercus rubra</i>	Chêne rouge
<i>Robinia pseudoacacia</i>	Robinier faux-acacia
<i>Robinia pseudoacacia</i> « Purple robe »	Robinier faux-acacia « Robe rose »
<i>Salix nigra</i> *	
<i>Salix tristis</i> *	

Formulaire de demande d'aide financière
Programme « EnVERTdissement »
Pour l'achat d'arbres

Tilia americana	Tilleul d'Amérique
Tilia cordata	Tilleul à petites feuilles
Ulmus japonica x wilsoniana Accolade	Orme accolade

CONIFÈRES	
Nom latin	Nom français
Larix laricina	Mélèze larinin
Picea abies	Épinette de Norvège
Picea glauca	Épinette blanche
Picea pungens	Épinette du Colorado
Pinus cambro	Pin cambro
Pinus nigra	Pin noir d'Autriche
Pinus resinosa	Pin rouge
Pinus strobus	Pin blanc
Pinus sylvestris	Pin sylvestre

ARBRES À FAIBLE DÉPLOIEMENT	
Nom latin	Nom français
Acer ginnala	Érable de l'Amur
Acer griseum	Érable à écorce de papier
Acer rubrum « Armstrong »	Érable rouge « Armstrong »
Acer tataricum	Érable de Tartarie
Crataegus sp	Aubépine sp
Fagus sylvatica « Purpurea »	Hêtre européen « Purpurea »
Malus sp.	Pommiers et pommetiers
Pyrus sp.	Poiriers
Quercus rubra « Fastigiata »	Chêne anglais « Fastigié »

* Arbres pour lesquels une distance minimale de plantation est requise en vertu du présent règlement.